



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01838

Numéro SIREN : 802 396 366

Nom ou dénomination : NF ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2017 sous le numéro de dépôt 10125

- 6 JUIN 2017

E.
GSL

Jules.

NF ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 Euros
Siège social : 2, Place Francis Chirat
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 802 396 366

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

**AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE
PURGE DU DROIT DE PREEMPTION**

Les associés de la SAS « NF ASSOCIES » ont, à la demande du Président de la Société, pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Agrément d'un nouvel associé – purge du droit de préemption,
- Modification de l'article 13.1 des statuts relatif à la clause d'exclusion,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Lesquelles décisions ont été prises à l'unanimité des associés et constatées par le présent procès-verbal signé de ces derniers, conformément à l'Article 22 des statuts.

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte du projet d'apport de l'intégralité des 5.000 actions que Monsieur Philippe CHEVIRON possède dans la société au profit de la société civile « Marine Invest Associés » au capital de 1.000.000 euros dont le siège social est situé 27, Rue André Mabire – 76290 SAINT MARTIN DU MANOIR, et qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre, dont Monsieur Philippe CHEVIRON est gérant et associé, moyennant une valeur de 999.999 euros,

décident, individuellement, de renoncer à leur droit de préemption et d'agréer la société « Marine Invest Associés » en qualité de nouvelle associée,

et décident, sous réserve de la réalisation de l'apport projeté, de modifier l'article 13.1 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 13 - EXCLUSION

13.1 Il est préalablement rappelé que la société est, par sa nature même, une société « fermée » à fort intuitu personae de sorte que l'entrée ou la participation des associés à son capital est subordonnée à l'accord de la collectivité des associés conformément aux termes des présents statuts. Cet accord, s'il n'est pas expressément motivé dans les actes y relatifs, est lié à un certain nombre de critères tenant à la personne du nouvel associé, à ses liens avec la société, à son investissement personnel éventuel au sein de la société en qualité de partenaire financier, de mandataire social et/ou de salarié

CERTIFIE
CONFORT

PC
G

2

La qualité d'associé accordée à une société l'est en considération de la ou des personnes en ayant le contrôle. Ce contrôle est acquis si :

- pour la Société LOGIMAR (RCS CRETEIL 802 512 285), la représentation légale est assurée par Monsieur Christophe SANTONI et Monsieur Christophe SANTONI détient, directement ou indirectement la majorité des droits de vote,
- pour la Société Fridi B.V. de Droit Hollandais (N° Registre Chambre du Commerce – Registre Commercial 62223135 la représentation légale est assurée par Monsieur Franciscus DIX et Monsieur Franciscus DIX détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote,
- pour la Société Marine Invest Associés (RCS LE HAVRE en cours d'immatriculation), la représentation légale est assurée par Monsieur Philippe CHEVIRON et Monsieur Philippe CHEVIRON détient, directement ou indirectement la majorité des droits de vote. »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette décision est prise à l'unanimité.

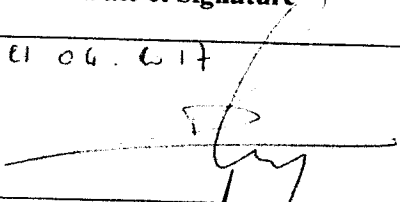
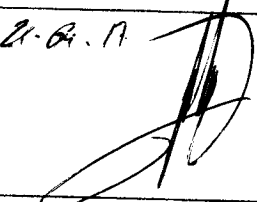
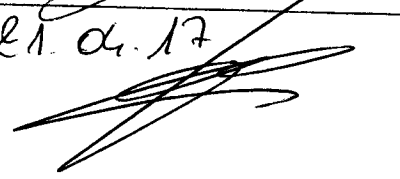
DEUXIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplir toute formalité qu'il appartiendra.

Cette décision est prise à l'unanimité.

CLOTURE

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été daté et signé par tous les associés de la Société.

Nom de l'associé	Actions détenues	Date et Signature
M. Philippe CHEVIRON	5.000	Le 01.06.17 
Société LOGIMAR Rep par M. Christophe SANTONI	5.000	Le 01.06.17 
Société Fridi B.V. n° Registre Commercial 62223135 (Pays-Bas) Rep par M. Franciscus DIX	5.000	Le 01.06.17 
TOTAL	15.000	